

Projet éducatif de territoire – Ville d'Oullins

Activités périscolaires 2017-2020

Ville d'Oullins

Place Roger Salengro

BP 87

69600 Oullins

04 72 39 73 13

Nom des correspondants :

Philippe Raybaud

Directeur Pôle Education Jeunesse

04 72 39 73 13

praybaud@ville-oullins.fr

Laure Chareyre

Coordinatrice PEDT – Petite enfance

04 37 22 51 82

lchareyre@ville-oullins.fr

Christophe Carrillo

Directeur des affaires scolaires

04 72 39 73 13

ccarrillo@ville-oullins.fr

Claudie Murigneux

Directrice du service animation jeunesse

04 78 45 12 38

cmurigneux@ville-oullins.fr

Mathieu Malmenaide

Adjoint périscolaire

04 78 45 12 38

mmalmenaide@ville-oullins.fr

« STRUCTURER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE PROPICE À LA DÉCOUVERTE D'ACTIVITÉS NOUVELLES »

Présentation des écoles Oullinoises

La Ville d'Oullins comporte 11 écoles publiques concernées par la réforme des rythmes scolaires.

Les effectifs de l'année 2016 – 2017 des écoles publiques s'élèvent à 2 317 élèves

- 952 élèves de maternelles
- 1 365 élèves d'élémentaires

L'organisation de la semaine

Soumise à l'approbation des Conseils d'Ecole, l'organisation de la semaine mise en œuvre à Oullins depuis 2014 est reconduite pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.



Cette organisation regroupant les 3 heures périscolaires le vendredi après-midi permet de faciliter la mise en œuvre d'activités diversifiées pour les enfants :

- En ouvrant la possibilité de déplacer les enfants d'élémentaires sur l'ensemble des équipements municipaux et associatifs (Mémo, gymnases, piscine...)
- En impliquant fortement les associations Oullinoises dans la programmation
- En favorisant le recrutement d'animateurs qualifiés et en leur proposant un temps d'intervention sur l'ensemble des temps périscolaires gérés par la commune.

Un Projet éducatif de territoire pour favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants

1. Les valeurs de la République ancrées au cœur du PEDT :

- ⇒ L'égalité d'accès aux activités pour tous les enfants en prenant en considération les ressources des familles, en assurant un cadre laïque, et en facilitant l'accueil des enfants handicapés
- ⇒ La liberté en favorisant l'expérimentation, l'expression et le développement d'un esprit critique, et en suscitant la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'accès à l'autonomie
- ⇒ La fraternité en favorisant l'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble, au respect de chacun et de l'environnement

2. Des objectifs plaçant l'enfant, les familles et les acteurs éducatifs locaux au cœur du PEDT

- ⇒ Favoriser la réussite éducative et réduire les inégalités d'accès aux activités culturelles et sportives
 - en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif et en facilitant leurs démarches
 - une relation de proximité avec les familles
 - le déploiement d'outils spécifiques de communication : portail familles, dossier unique d'inscription, point accueil familles
 - en favorisant l'accès aux activités périscolaires :
 - des temps de garderies et d'études surveillées gratuites
 - des activités diversifiées les mercredis et vendredis après-midi
 - un tarif prenant en compte le quotient familial des parents
 - une prise en considération des enfants à besoin particulier
- ⇒ Placer au cœur du projet l'éveil, l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des enfants
 - en proposant l'accès à des activités propices à l'expression, à la coopération, à la prise d'initiatives
 - des activités diversifiées comprenant des thématiques sportives, culturelles, linguistiques, scientifiques, de sensibilisation à l'environnement...
 - des activités déclarées auprès de la DDSCJS et encadrées par un personnel qualifié répondant aux exigences des accueils collectifs de mineurs
 - en prenant en compte les besoins spécifiques des enfants de maternelle
 - un encadrement des enfants de maternelle mobilisant les ATSEM
 - une limitation de l'accès aux garderies du matin et du soir
 - un maintien des temps de sieste le vendredi après-midi pour les petites et moyennes sections
- ⇒ Rechercher la complémentarité et la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant
 - en organisant des temps de concertation avec la communauté éducative
 - en articulant la gestion des locaux et du matériel et le respect des règles de vie

Une démarche partagée

Le PEDT, signé par la collectivité, avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales, a pour objectif de formaliser une démarche permettant aux acteurs éducatifs du territoire de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

1. Des instances et des outils de suivi et d'évaluation des activités périscolaires

Depuis 2014, des instances de suivi, ont été mises en place :

- ⇒ Le comité de suivi des activités du vendredi après-midi réunissant Inspection de l'Education Nationale (IEN), directeurs d'écoles, représentants de parents d'élèves, Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), élue et services municipaux
- ⇒ Un comité de pilotage relatif à « l'expérimentation des rythmes scolaires » (même composition)

2. Une mise en œuvre d'outils permettant de garantir des accueils de qualité

- ⇒ L'obtention de l'agrément PMI (Protection maternelle et infantile) pour les moins de six ans
- ⇒ La signature d'une charte d'utilisation partagée des locaux et du matériel des écoles de la Ville pendant les temps périscolaires
- ⇒ Une coordination avec les écoles des projets d'accueil individualisés (PAI), des exercices de sécurité et de confinement et de la gestion des questions disciplinaires

3. Une mobilisation des associations du territoire dans le cadre de la programmation des activités via les appels à projets

La participation des associations du territoire permet aux enfants et aux familles de découvrir les offres du territoire ainsi que celles disponible au sein de la Métropole.

- ⇒ Des temps de préparation et de bilan avec les associations prestataires de la Ville en début et en cours d'année

Les critères d'évaluation :

- Le nombre d'enfants (inscriptions, effectifs réels)
 - Le public accueilli (âge, répartition par écoles, par quotient familial)
 - La diversité des activités proposées
 - Le comportement des enfants (nombre d'incidents signalés)
 - Le lien avec les familles (nombre et nature des réclamations)
-

Les accueils périscolaires du matin, du mercredi matin, et du soir

Ces temps d'accueil visent à favoriser l'organisation de la vie des familles, et à et à proposer aux enfants des écoles élémentaires un lieu propice où effectuer les devoirs.

L'encadrement est confié à des agents municipaux, et mobilise également des personnels de l'Éducation Nationale rémunérés par la Ville.

Des agents de proximité sont mobilisés le matin et le soir pour faire traverser les enfants à la sortie des écoles.

Ces activités ne sont pas soumises à déclaration auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS). La définition du taux d'encadrement, librement fixé par la Ville d'Oullins, est d'un adulte pour 15 enfants et peuvent être accrus en cas d'absence du personnel.

1. L'organisation

7h30 – 8h20 : Garderies du matin avant la classe :

Les garderies du matin sont proposées de 7h30 à 8h20, du lundi au vendredi pour l'ensemble des familles qui le souhaitent.

11h30 – 12h00 : Garderie du mercredi midi après la classe :

Un temps de garderie est proposé le mercredi de 11h30 à 12h00 afin de permettre aux familles de venir chercher leurs enfants.

16h30 – 18h00 : Etudes surveillées et garderies après la classe

Les enfants de maternelles bénéficient d'une garderie de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis et jeudis. Les enfants d'élémentaires bénéficient d'un temps d'étude surveillée de 45 minutes et d'un temps de garderie de 45 minutes.

2. Un accueil adapté aux maternelles

Les enfants peuvent être accueillis à l'ensemble des temps dès leur scolarisation en classe de petite section en école maternelle.

Les enfants scolarisés en classe de toute petite section (TPS) ne peuvent bénéficier des accueils périscolaires du matin, midi et soir ainsi que le vendredi après-midi qu'à compter de leurs trois ans révolus.

Afin de respecter leur rythme de vie, les enfants scolarisés en école maternelle ne peuvent cumuler plus de deux temps d'accueil périscolaire par jour (exemple : si l'enfant fréquente la garderie du matin et la restauration scolaire, il ne peut participer à l'accueil du soir).

3. Modalités d'inscription et tarification

L'accès à l'ensemble des accueils périscolaires ci-dessus est gratuit et ouvert à tous.

L'inscription à ces temps est possible jusqu'au mercredi pour la semaine suivante et s'effectue dans le cadre du règlement intérieur périscolaire soit:

- ⇒ sur le portail famille (avant minuit)
- ⇒ par mail à l'adresse pointaccueulfamilles@ville-oullins.fr (avant 17h)
- ⇒ au point accueil familles (avant 17h)

Activités périscolaires du vendredi après-midi

Des activités périscolaires sont proposées le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Une garderie est organisée de 16h30 à 18h00.

Les activités périscolaires offrent aux enfants la possibilité de découvrir des animations artistiques, sportives, culturelles, linguistiques ou scientifiques.

1. Des activités du vendredi après-midi inscrites dans le cadre des objectifs généraux du PEDT et mobilisant une coordination spécifique

Les activités sont organisées par cycles d'un trimestre (9 à 13 séances), afin de permettre aux enfants une progression dans l'activité, mais aussi de pouvoir bénéficier d'un parcours diversifié permettant d'expérimenter, au cours de l'année, plusieurs activités.

Ces activités concernent les champs sportifs, culturels, scientifiques, linguistiques, artistiques et la sensibilisation à l'environnement.

Chaque trimestre, une rotation des activités est effectuée. Chaque cycle est composé de 1 à 2 activités (rotation), soit une moyenne de

- 90 ateliers pour 45 groupes en maternelle
- 126 ateliers pour 63 groupes en élémentaire

Les déplacements vers ces activités sont organisés à pied dans le respect de la réglementation en vigueur (deux encadrants pour groupe, équipement des gilets haute visibilité...).

⇒ *13 coordinateurs et coordinateurs adjoints* (1 à 2 par école) ont pour missions de :

- Contribuer, au sein de la direction animation jeunesse, à la mise en œuvre des activités
- Encadrer les intervenants et organiser l'accueil et le départ des enfants
- Assurer le lien avec les parents et les enseignants
- Assurer la gestion administrative des activités (listing de présence, pointage des enfants ...)

⇒ *75 animateurs et 40 intervenants associatifs*¹ ont pour mission de :

- Préparer, programmer et animer les activités proposées
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Ranger le matériel et les locaux à la fin de l'activité
- Communiquer aux parents toutes informations utiles

⇒ *Des ATSEM et adjoints techniques* mobilisés pour l'encadrement de la sieste, la gestion des flux, les trajets...

2. Modalités d'inscription et tarification

L'accès à ce temps périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques d'Oullins dans le respect du règlement intérieur périscolaire de la Ville d'Oullins.

L'inscription aux activités peut être effectuée à l'année ou au trimestre au Point Accueil Familles ou sur le portail famille lors de chacune des périodes d'inscription proposées.

Une tarification modulée est proposée sur la base du quotient familial de la CAF.

3. Un projet pédagogique visant à garantir la sécurité physique et affective des enfants, à développer leur autonomie, et à favoriser le lien ville / familles

¹ Chiffres évoluant en fonction des effectifs

Le projet pédagogique met l'accent sur la responsabilisation et la recherche d'autonomie des enfants :

- ⇒ En les associant à l'élaboration et au respect des règles de vie
- ⇒ En les sensibilisant au respect de soi, des autres, du matériel, de l'environnement
- ⇒ En favorisant la participation active des enfants au déroulement de l'activité

Il vise à nouer des relations de confiance entre enfants et adultes

- ⇒ En limitant le taux d'encadrement de manière à faciliter la gestion du groupe et les relations enfants / adultes
- ⇒ En organisant des temps d'échange entre les animateurs et les enfants

Il vise à impliquer et développer des relations de confiance entre la Ville et les parents

- ⇒ En mobilisant un (ou plusieurs) coordinateur(s) dans chaque école
- ⇒ En développant une démarche spécifique du coordinateur en direction des parents

Le déroulement type de la journée du vendredi

- ⇒ *Matin* l'ensemble des coordinateurs se rend dans les écoles pour rencontrer le personnel municipal (ATSEM et agents techniques) ainsi que les directeurs d'école et assurer le passage d'informations entre école et périscolaire
- ⇒ *13h15* Arrivée du personnel d'encadrement / vérification des listes
- ⇒ *13h30* Accueil des enfants externes et prise en charge des demi-pensionnaires

En école maternelle :

Une attention particulière est portée aux enfants de maternelles conformément aux préconisations du comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires :

- Un temps de sieste est proposé aux enfants de petites et moyennes sections aux horaires habituels, identiques aux autres jours, afin de respecter le rythme biologique des enfants
- Les activités des enfants de maternelles sont positionnées dans les écoles, dont les locaux répondent aux exigences d'accueils et de déclaration de la Protection Maternelle et Infantile.

Pour les enfants qui font la sieste

- Un temps de sieste encadré par les ATSEM et animateurs
- Réveil échelonné
- Récréation
- Deuxième temps d'activité encadré par un animateur

Pour les enfants qui ne font pas la sieste : deux séances d'activités

- Rotation de deux activités « tête » et « jambes »
- Pas de déplacement en dehors de l'école

En école élémentaire :

- Rotation de deux activités complémentaires
- Déplacements possibles vers un équipement de proximité

- ⇒ *16h30 – 17h* récupération par les parents des enfants qui ne restent pas en garderie

- ⇒ *16h30 – 18h* garderie

Les « Mercredis d'Oullins »

Tout au long de l'année scolaire, des activités physiques, sportives, récréatives et ludiques sont proposées les mercredis après-midi aux enfants âgés de 6 à 11 ans de 13h30 à 16h30. Ces activités font l'objet d'une déclaration auprès de la DRDJSCS au titre des accueils de loisirs sans hébergement. Les enfants sont encadrés par des animateurs municipaux répondant aux exigences de la réglementation en vigueur.

1. Les objectifs spécifiques aux « Mercredis d'Oullins »

Les « Mercredis d'Oullins » s'inscrivent dans les objectifs généraux du PEDT et visent spécifiquement à

- ⇒ Offrir l'opportunité de découvrir et de s'initier à des activités récréatives, physiques et sportives par la programmation de cycles courts d'une durée de 7 semaines (inter-vacances).
- ⇒ Répondre aux besoins des familles de concilier vie familiale et vie professionnelle
- ⇒ Favoriser le vivre ensemble
 - En regroupant plusieurs écoles sur un même pôle d'activité
 - En programmant des temps de rencontre réunissant tous les enfants en fin d'année
 - En programmant des activités axées sur la coopération, l'échange, l'entraide

Les enfants sont répartis en deux pôles, en fonction de l'école qu'ils fréquentent ou de leur lieu de résidence pour les enfants non scolarisés à Oullins.

Un directeur pédagogique de l'accueil de loisirs a pour mission d'élaborer la programmation des activités, d'en suivre la gestion administrative, d'encadrer les animateurs, d'organiser la communication auprès des familles, et d'assurer le bon déroulement de chacune des séances.

Chaque pôle d'activité dispose d'un coordinateur adjoint chargé de participation à la programmation des activités, de préparer et animer les activités, d'assurer le lien avec les enfants et les familles, d'assurer le bon déroulement des activités (gestion du matériel, listes de pointages).

Les animateurs ont pour mission de préparer et d'encadrer les activités tout en garantissant leur sécurité physique et affective.

2. Un projet pédagogique visant à rendre les enfants acteurs de leurs activités et à nouer une relation de confiance avec les familles :

Le projet pédagogique met l'accent sur le développement de l'estime de soi et le respect mutuel

- ⇒ Par une participation active au déroulement de l'activité
- ⇒ Par un travail sur les règles collectives
- ⇒ En organisant des temps d'échange entre animateurs et enfants

Il vise à nouer des relations de confiance entre enfants et adultes

- ⇒ En limitant le taux d'encadrement à un adulte pour 14 enfants de manière à garantir des relations de qualité et faciliter la gestion du groupe

Il vise à impliquer et développer des relations de confiance entre la Ville et les parents

- En proposant des temps d'échange (temps d'accueil, ouverture des fins de séances...)
- En facilitant l'information en direction des parents (plaquettes, portail familles, présentations)

Le déroulement type de la séance des mercredis d'Oullins

- ⇒ 13h30-13h45 accueil des enfants
- ⇒ 13h45-16h00 départ sur les sites d'activités et déroulement de l'activité
- ⇒ 16h00-16h15 retour sur site d'accueil
- ⇒ 16h15-16h30 accueil des parents

3. Modalités d'inscription et tarification

L'accès à ces activités s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur des Mercredis d'Oullins.

L'inscription est effectuée à l'année auprès du Point Accueil Familles ou sur le portail famille lors de chacune des périodes d'inscription proposées.

Une tarification modulée est proposée sur la base du quotient familial de la CAF.